

Convocation faite le 20 mars 2025

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, JANITOR Angéline, RICHARD Mickaël, MOISY Stéphane.

Absents et excusés : HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, HESNAUX Delphine, CHABOT Freddy, CELLIER Lydia.

Mme CORMIER Catherine est élu secrétaire de séance.

Liste des délibérations

Vote des taux des impôts locaux – N°2025-15

A l'unanimité, le conseil municipal maintient les taux d'imposition comme suit :

1. Taxe d'habitation (TH) : **11.79 %**
2. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **43.69 %**
3. Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **29.34 %**
- 4.

Affectation des résultats 2024 – Budget Commune – N°2025-16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2025 comme suit :

- 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 308 916.34 €

Budget Lotissement du Parc – N°2025-17

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget « Lotissement du Parc » 2025

Budget Commune – N°2025-18

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget commune 2025

Rénovation de logement : Subvention Volet Habitat du Contrat de territoire du Cd 53 2023-2028 – N°2025-19

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention au titre du volet Habitat du Contrat de territoire 2023-2028 du Conseil Départemental de la Mayenne,

Frais de scolarisation - N° 2025-20 et 2025-21

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour pour les versements suivants :

- Commune de Renazé : **14 084.00 €**
- Ecole Privée de Renazé : **11 066.00 €**
- Commune de St Aignan Sur Roë : **467.00 €**
- Commune de Craon : **3 096.00 €** plus la participation pour l'élève en classe Ulis

Enquête publique : Demande présentée par l'EARL Du Pré de la Roche - N° 2025-22

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 votants : 6 pour, 2 abstentions, 1 contre) émet un avis favorable à la demande présentée par l'Earl du Pré de la Roche.